



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION n° CS 04 06 25

Séance du 19 Juin 2025

## SPL TRI-0 - RAPPORT DE GESTION 2024

## Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Procuration : 1

Absent : 7

## Date de la convocation

Le 3 Juin 2025

## Date d'affichage

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

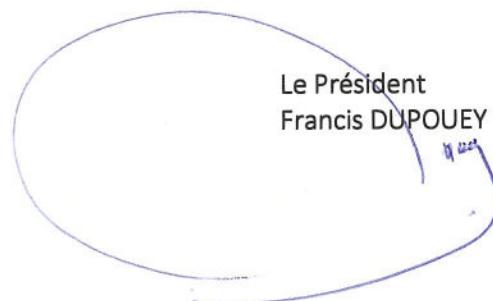
Dans le cadre de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur le rapport de gestion qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au conseil d'administration de la SPL Tri-0. Ce rapport contenant les comptes de l'exercice 2024 et une présentation de l'activité de la société, a été présenté en séance.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERE ET DECIDE

- D'approuver le rapport de gestion 2024 de la SPL TRI-0

Le Président  
Francis DUPOUHEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.